

MOUVEMENT - ANNEXE III bis - Postes spécifiques A.S.H.**FICHE DE POSTE**

RESPONSABLE LOCAL DE L'ENSEIGNEMENT - MAISON D'ARRÊT D'EPINAL	
Lieu d'exercice	Maison d'Arrêt d'EPINAL
Textes de référence	<ul style="list-style-type: none"> - Loi pénitentiaire du 29 novembre 2009, article 27. - Code de procédure pénale articles D4-36, D514 et suivants (enseignement auprès des mineurs incarcérés) - Circulaire n° 2011-239 du 8-12-2011 - Convention signée le 8 décembre 2011 entre le Ministre de l'Education nationale, de la jeunesse et de la vie associative et le Garde des sceaux, ministre de la Justice et des libertés
Profil du poste	Le poste de Responsable local de l'enseignement (R.L.E.) est répertorié comme direction d'une école comportant au moins trois classes spécialisés
Missions	<p>Sous l'autorité fonctionnelle du Proviseur de l'unité pédagogique interrégionale (U.P.I.R.), le Responsable Local de l'Enseignement (R.L.E.) exerce quatre missions principales :</p> <p>1 - Le pilotage pédagogique Le R.L.E. soumet au Proviseur, le projet pédagogique local qu'il élabore avec l'ensemble de l'équipe enseignante. Ce projet repose sur une analyse globale préalable de l'U.L.E et de son fonctionnement. Il s'inscrit dans le cadre du projet pluriannuel de l'U.P.I.R. et définit des axes prioritaires au plan local. En tenant compte des évaluations faites lors des conseils, ce projet explicite clairement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les objectifs de l'action d'enseignement (<i>Lutte contre l'illettrisme, travail avec les mineurs et avec les femmes, validation des acquis</i>) • les modalités de circulation de l'information, l'organisation de l'accueil et de l'orientation des personnes détenues • les moyens nécessaires à la mise en œuvre de ce projet (<i>répartition des heures supplémentaires, emplois du temps...</i>) <p>2 - L'organisation du fonctionnement de l'U.L.E. « Sous l'autorité du Responsable de l'U.P.I.R. et le contrôle des instances de l'Education nationale, le R.L.E. coordonne l'ensemble des moyens d'enseignement disponibles ». <u>Dans ce cadre, il assure :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • l'organisation locale des services d'enseignement (<i>emplois du temps, annualisation du temps de service, répartition des H.S.E.</i>) • l'organisation des groupes d'enseignement (<i>listes, inscriptions</i>) • le contrôle des absences et le suivi des auditeurs • l'organisation des inscriptions aux examens et celle des passations • l'organisation de la circulation de l'information, de l'accueil et de l'orientation des détenus • la diffusion d'une information relative aux dispositifs de cours par correspondance (<i>CNED, AUXILIA, EAD etc...</i>) et les inscriptions à ces formations • le suivi des élèves inscrits aux cours par correspondance • la coordination et l'articulation de l'action d'enseignement avec les activités socio-éducatives et culturelles • l'animation et la coordination de l'équipe enseignante (<i>y compris les étudiants du Génépi intervenant dans le cadre scolaire et les bénévoles</i>) • la coordination et l'articulation de l'action d'enseignement avec les activités de la formation professionnelle (<i>parcours individuels de formation, validations des acquis de l'expérience, E.A.D ...</i>) • la coordination de l'action d'enseignement avec les exigences de l'établissement pénitentiaire (<i>communication régulière avec le chef d'établissement, transmission des documents nécessaires aux accès en détention, organisation des entrées lors de manifestations particulières liées à l'enseignement...</i>) • la coordination entre les enseignants affectés au quartier mineurs et les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse • l'organisation de la prise en charge des stagiaires (<i>CAPASH, étudiants, formateurs, ...</i>) <p>3 - La gestion des ressources Sous l'autorité du Responsable de l'U.P.I.R. et du Chef d'établissement pénitentiaire, le R.L.E. assure la prévision et l'utilisation des budgets et subventions affectés à l'action d'enseignement. Dans ce cadre, il élabore chaque année le budget prévisionnel de fonctionnement et d'équipement (<i>y compris le budget concernant l'enseignement à distance</i>). Dans le respect des procédures comptables et dans les limites du budget alloué, il propose au service comptable de l'établissement l'engagement des dépenses nécessaires à l'unité d'enseignement. D'autre part, il tient un registre du patrimoine de l'U.L.E. Il assure l'archivage du double des factures et des bons de livraison et reporte la comptabilité dans un document, par année civile.</p>

Missions (suite)	<p>4 - La communication Le R.L.E. :</p> <ul style="list-style-type: none"> transmet au Proviseur de l'U.P.I.R. toutes les informations concernant le fonctionnement de l'U.L.E. : absences, emplois du temps, inscriptions aux examens, résultats, modification de la structure pédagogique, relevé des heures effectives d'enseignement, résultats des tests « <i>Lecture et Population Pénitentiaire</i> », rapports annuels, indicateurs du tableau de bord, déclaration mensuelle des heures supplémentaires effectives réalisées par les intervenants... saisit différentes données dans l'application informatique <i>GENESIS</i>. Les informations contenues dans cette application serviront également au Centre pénitentiaire, au Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, à la PJJ et aux autorités judiciaires. assure la tenue des livrets personnels de compétences, obligatoirement pour chaque mineur scolarisé et à partir de 40h de cours dispensés pour les adultes .Ces livrets seront transmis aux établissements accueillant les élèves dans le cas de transfert. assure la transmission de l'information donnée par le responsable de l'U.P.I.R. et les institutions de tutelle aux membres de l'équipe pédagogique renseigne et transmet les documents de suivi demandés par les institutions de tutelle (<i>enquête de rentrée, fiches de renseignements individuels, emplois du temps, demandes d'absences et de congés.</i>)
Compétences et qualités requises	<ul style="list-style-type: none"> Expérience confirmée auprès d'adolescents et plus particulièrement d'adolescents en difficulté Expérience de la formation pour adultes ou dans des établissements identifiés « <i>difficiles</i> » Aptitude à animer une équipe d'une vingtaine d'enseignants, du premier et du second degré Disponibilité, capacité à communiquer, à argumenter, à travailler en équipe Autorité naturelle, maîtrise de soi, discrétion, respect du règlement pénitentiaire (<i>consignes de sécurité contraignantes...</i>) Capacité à prendre de la distance par rapport au profil du public accueilli Capacité d'ouverture aux innovations dans les domaines pédagogiques (<i>pédagogie de projet, du détour...</i>) Capacité à travailler en partenariat (<i>Protection Judiciaire de la Jeunesse, Administration pénitentiaire, intervenants divers...</i>) Adaptabilité à un milieu spécifique : les séquences d'enseignement s'inscrivent dans des structures souples, évolutives dans le temps et pouvant comporter des prises en charge variables en terme de niveaux d'enseignement et de durée Capacité à valoriser les acquis de chaque élève pour restaurer la confiance en soi et favoriser les apprentissages Compétences en informatique
Conditions de recrutement	<ul style="list-style-type: none"> - Inscription sur la liste d'aptitude de directeur d'établissement spécialisé (liste annuelle) - Entretien devant une commission composée : <ul style="list-style-type: none"> du Directeur de l'établissement pénitentiaire du Proviseur de l'Unité Pédagogique Interrégionale de l'Inspecteur de l'Education nationale chargé de l'A.S.H. d'un responsable local d'enseignement d'un établissement de l'académie. <p>Évaluant en interaction permanente avec l'ensemble des partenaires, le candidat devra être capable de développer une argumentation structurée et documentée dans la conduite des missions assignées.</p>
Sujétions / Contraintes	Poste non ouvert aux enseignants exerçant à temps partiel
Renseignements	<p>Inspecteur de la circonscription ASH Responsable de l'unité locale d'enseignement de la Maison d'arrêt d'Epinal (tel : 03.29.31.83.91 - rle.ma-epinal@justice.fr)</p>

MOUVEMENT - FICHE DE POSTE

ENSEIGNANT - MAISON D'ARRET D'EPINAL	
Lieu d'exercice	Maison d'Arrêt d'EPINAL
Textes de référence	- Loi pénitentiaire du 29 novembre 2009, article 27. - Code de procédure pénale articles D4-36, D514 et suivants (enseignement auprès des mineurs incarcérés) - circulaire n° 98-106 du 25 mai 1998 – Enseignement aux jeunes détenus - circulaire n° 2000-169 du 5 octobre 2000 – Organisation de l'enseignement en milieu pénitentiaire - convention du 8 décembre 2011 relative à l'enseignement en milieu pénitentiaire (BO n° 3 du 19/01/2012)
Titre requis	CAPA-SH - option F (de préférence)
Profil du poste	Ce poste à profil exige des capacités de travail en équipe. Il est indispensable de travailler avec d'autres services : Protection Judiciaire de la Jeunesse, Administration Pénitentiaire, intervenants divers... Une bonne expérience des publics difficiles sera demandée. Une bonne maîtrise de l'outil informatique est souhaitée. La personne retenue devra se soumettre aux règles édictées par l'Administration Pénitentiaire : contrôle à l'entrée de l'établissement, consignes de sécurité contraignantes à respecter obligatoirement. Une formation spécifique sera assurée aux enseignants nouvellement nommés en début d'année scolaire.
Missions	Assurer un enseignement auprès de mineurs (de 13 à 18 ans) et auprès d'adultes incarcéré(e)s à la maison d'arrêt. Le niveau d'enseignement s'étend de l'alphabétisation jusqu'à la 3 ^{ème} de SEGPA.
Compétences et qualités requises	<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficier (de préférence) d'une expérience d'enseignement à des adolescents. • Avoir des aptitudes au travail en équipe. • Avoir des aptitudes à l'innovation pédagogique (la connaissance ou la pratique de la pédagogie de projet est souhaitée). • Avoir une expérience d'enseignement à des adolescents. • Faire preuve de disponibilité.
Conditions de recrutement	Les candidats seront convoqués devant une commission pour un entretien. Cette commission est composée : <ul style="list-style-type: none"> • du Directeur d'établissement pénitentiaire • du responsable de l'unité pédagogique régionale (UPR) • de l'Inspecteur de l'Education Nationale-ASH chargé d'inspection en milieu pénitentiaire • du responsable local de l'enseignement de la maison d'arrêt
Sujétions / Contraintes	Poste non ouvert aux enseignants exerçant à temps partiel
Renseignements	Inspecteur de la circonscription ASH Responsable de l'unité locale d'enseignement de la Maison d'arrêt d'Epinal (tel : 03.29.31.83.91 - rle.ma-epinal@justice.fr)

MOUVEMENT - FICHE DE POSTE

COORDONNATEUR DU MODULE RELAIS - SAINT DIE DES VOSGES Poste implanté à l'école primaire Vincent Auriol de SAINT-DIE-DES-VOSGES	
Lieu d'exercice	Le module est administrativement rattaché à l'école Vincent Auriol de Saint-Dié mais l'enseignant exerce tout ou partie « hors les murs » de l'établissement, au sein des Collèges Souhait et Jules Ferry de Saint-Dié
Titre requis	CAPA-SH option F ou possédant une expérience avérée de la prise en charge et du suivi d'élèves en difficulté.
Missions	<p>Le module relais est une structure pédagogique fonctionnant dans le cadre d'un partenariat étroit entre l'éducation nationale / collectivité territoriale (mairie de Saint-Dié : Programme de Réussite Educative) / ASE / Ministère de la Justice (P.J.J.) : AVSEA.</p> <p>L'enseignant coordonnateur exerce des fonctions d'enseignement et de coordination du module (réunions des équipes techniques, comités de pilotage, réunions de suivis) sous l'autorité hiérarchique de l'IEN-ASH.</p>
Champ d'activité et compétences attendues	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre un projet pédagogique et éducatif différencié pour chaque élève concerné. • Etre capable de fédérer et dynamiser une équipe d'enseignants autour d'un projet pédagogique particulier. • Associer les partenaires institutionnels au projet : savoir travailler en lien avec les partenaires extérieurs. • Travail en liaison avec la famille, la structure du suivi (éducateur) ou de soin, le collège (professeur principal, équipe de direction, assistant(e) social(e)). • Connaissances sur l'adolescence (sociologiques, psychologiques, ...). • Connaissances sur l'orientation, le fonctionnement des établissements du second degré. • Pratiquer des entretiens (parents, enseignants, élèves). • Savoir communiquer et rendre compte (élaboration de fiches de suivi individuel et collectif, synthèses et bilans) avec les différents partenaires tant internes (établissements, CIO, MGI, Direction départementale des services de l'éducation nationale) qu'externes (partenaires institutionnels et associatifs). • Activités pédagogiques et didactiques : prise en charge directe auprès des élèves en classe ou en individuel.
Public cible	Elèves de CM1/CM2 et des Collèges Souhait et Jules Ferry, en difficulté scolaire et en situation de décrochage et/ou de marginalisation sociale, voire de rupture ou grands absentéismes pour lesquels l'objectif est le retour à une scolarisation normale en vue de l'obtention d'un diplôme (DNB ou CFG) ou une aide à la construction d'un projet personnel tourné vers une insertion professionnelle.
Sujétions / Contraintes	Postes non ouvert aux enseignants exerçant à temps partiel
Renseignements	IEN-ASH

MOUVEMENT - FICHE DE POSTE

½ COORDONNATEUR DES AIDES HUMAINES (AESH et AVS) ½ ITEP EPINAL « Les Images »	
Lieu d'exercice	- circonscription ASH - ITEP EPINAL « Les Images »
Titre requis	CAPA-SH option D de préférence
Missions	<p><u>Coordonnateur des Aides Humaines :</u></p> <p>L'horaire du service du chargé de mission est annualisé sur la base d'un demi ETP de la fonction publique.</p> <p>Les missions sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser les opérations de recrutement et d'affectation des AESH et AVS, en fonction de leur statut. • Travailler en collaboration avec Pôle-Emploi et le lycée employeur. • Suivre les décisions d'attributions et les opérations d'affectation des auxiliaires de vie scolaire en lien avec la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDAPH), de la MDPH, et les services de la DSDEN. • Organiser la formation des AESH et AVS en lien avec les autres personnels de l'ASH et les partenaires. • Coordonner le suivi des AVS, en lien avec les chefs d'établissements, les IEN et les enseignants référents. • Etre l'interlocuteur privilégié des AESH et AVS et contribuer au traitement des situations complexes, en liaison avec les chefs d'établissements et les directeurs d'école sous l'autorité des IEN. • Renseigner les enquêtes statistiques et alimenter le tableau de bord. • Conseiller l'IEN-ASH : faire des points de situations réguliers concernant des cas particuliers, ainsi que pour des éléments statistiques globaux. <p>Pour assurer ses missions, il utilise les outils de gestion et de suivi du dispositif partagés par les personnels en charge de ce dossier. Il assure les travaux de secrétariat relatif à ses missions.</p> <p><u>ITEP EPINAL « Les Images » :</u></p> <p>L'ITEP « Les Images » scolarise, selon le décret n° 2005-11 du 06 janvier 2005 fixant les conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des Instituts Thérapeutiques, Educatifs et Pédagogiques :</p> <p><i>« Des enfants, adolescents (...) qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, pertrube gravement la scolarisation et l'accès aux apprentissages. Ces enfants, adolescents (...) se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé tel que défini au grand II de l'article D.312-59-2 ».</i></p>
Compétences et qualités requises	<p><u>Coordonnateur des Aides Humaines :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Bonne connaissance du système éducatif (1^{er} et 2nd degrés) ainsi que des établissements médico-sociaux. • Bonne connaissance de la politique et des dispositifs de scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap. • Aisance relationnelle et capacités de travail en équipe. • Capacité d'écoute et d'accueil. • Mobilité et disponibilité. • Très bonne maîtrise de l'outil informatique et des applications courantes (traitement de texte, tableur, messagerie électronique ...). • Réactivité et gestion des situations complexes. • Loyauté et confidentialité. <p><u>ITEP EPINAL « Les Images » :</u></p> <p>L'enseignant assure les enseignements et les actions de soutien aux élèves qui nécessitent une réponse pédagogique individualisée. Il met en œuvre des méthodes pédagogiques adaptées au public, évalue les acquisitions et valorise les parcours de formation. Il est en charge de l'élaboration du projet individuel dans le cadre du PPS, et en lien avec les partenaires (à partir du bilan global de chaque jeune). Il travaille en lien avec les services éducatifs et thérapeutiques.</p>
Sujétions / Contraintes	Poste non ouvert aux enseignants exerçant à temps partiel
Renseignements	IEN-ASH

MOUVEMENT - FICHE DE POSTE

ENSEIGNANT SPECIALISE DANS UN INSTITUT D'EDUCATION MOTRICE (IEM) accueillant des enfants et/ou des adolescents polyhandicapés	
Lieu d'exercice	Institut d'Education Motrice « La Courtine » de REMIREMONT
Titre requis	CAPA-SH ou équivalent - option C souhaitée (option D acceptée)
Profil du poste	L'IEM « La Courtine » de REMIREMONT accueille des enfants et/ou adolescents polyhandicapés. Ces enfants ou adolescents présentent un handicap grave à expressions multiples associant déficience motrice et déficience mentale sévère ou profonde, entraînant une restriction extrême de l'autonomie et des possibilités de perception, d'expression et de relation.
Missions	Après évaluation, l'enseignant propose une pédagogie différenciée, des parcours individualisés, formalisés dans le cadre d'un projet en partenariat avec l'équipe pluridisciplinaire. Dans le cadre de la prise en charge de l'élève au sein de l'unité d'enseignement, l'enseignant s'attachera à : - établir pour chaque élève le positionnement de ses compétences ; - mettre en place des conditions d'apprentissage différenciées en élaborant des progressions individuelles et personnalisées en fonction des objectifs à atteindre ; - mettre en place des outils d'évaluation ; - accompagner l'élève dans la construction et la réalisation de son projet individuel en lien avec l'équipe de soins ; - capacité à participer à la construction du projet d'orientation en partenariat.
Compétences requises	<ul style="list-style-type: none"> • Aptitude à valoriser les acquis de chaque élève pour restaurer la confiance en soi et favoriser les apprentissages. • Qualités de rigueur et d'organisation. • Savoir travailler en équipe, valoriser la communication en partenariat. • Bonne connaissance des structures scolaires dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé. • Prise en charge individuelle ou en groupe. • Travail en binôme avec les équipes soignantes ou éducatives selon les projets.
Sujétions / Contraintes	Poste non ouvert aux enseignants exerçant à temps partiel.
Renseignements	IEN ASH